

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

| PRÉSENTS | REPRÉSENTÉS | ABSENTS | POUVOIRS |
|----------|-------------|---------|----------|
| 30 | 4 | 1 | 4 |

Objet :
FO-2 - Acquisition auprès de Dynacité d'un chemin reliant la rue Henri Dunant à la rue Racine

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Christine PIQUET (pouvoir à Evelyne VOLAN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ).

ABSENT : Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Noël DUPONT est nommé secrétaire de séance.

M. Hugo CARRAZ, rapporteur, expose au Conseil municipal, que Dynacité est propriétaire d'un programme de 6 logements individuels et 24 garages, mis en service le 12 juillet 2016 et le 09 février 2021, bâti sur les parcelles cadastrées AE 121, 122 et 641 d'une superficie totale de 5 180 m² et situé sur la Commune d'Oyonnax, rue Racine.

Un chemin d'accès, ouvert au public et reliant la rue Henri Dunant à la rue Racine est situé sur une partie de la parcelle cadastrée AE 641, propriété Dynacité.

Dynacité a sollicité la Commune d'Oyonnax pour la reprise dans son domaine public de cette emprise.

Ainsi, Dynacité envisage de céder à la Commune d'Oyonnax une partie de la parcelle cadastrée AE 641 d'une superficie d'environ 1 500 m² (selon mesurage définitif du géomètre) correspondant au chemin d'accès et à une partie d'espace vert.

Compte tenu de la nature du bien et du transfert de charges d'entretien qui en découlera, cette cession est envisagée à l'euro symbolique.

Les frais de géomètre seront pris en charge par Dynacité et les frais d'acte notarié par la Commune d'Oyonnax.

Objet :
FO-2 - Acquisition
auprès de Dynacité
d'un chemin reliant la
rue Henri Dunant à
la rue Racine

Vu la Commission des Finances,
Vu l'avis de la Commission du Patrimoine, de l'Urbanisme et du
Développement durable,
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'acquérir à l'euro symbolique la partie de la parcelle AE 641 visée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et à effectuer toutes les formalités nécessaires,
- Indique que les frais de géomètre seront à la charge de Dynacité et les frais de notaire à la charge de la Commune,
- Précise que suite à cette acquisition, le chemin sera intégré au domaine public communal.

Fait à Oyonnax, le 8 décembre 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Noël DUPONT



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **09 DEC. 2025**
- par sa publication le **09 DEC. 2025**

Le Maire

